



Les aides matérielles

> Le Service à Domicile de Cambo-Les-Bains

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cambo-Les-Bains gère un service prestataire d'aide à domicile agréé (agrément qualité de la direction départementale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle) et autorisé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Qui peut bénéficier du service d'aide à domicile ?

Les bénéficiaires sont les personnes âgées fragilisées et/ou handicapées résidant à Cambo-Les-Bains, dont le niveau d'autonomie ne leur permet pas d'assurer seules les tâches de la vie quotidienne ou dont l'état physique et/ou psychologique nécessite un suivi particulier.

Différents organismes peuvent aider les bénéficiaires au financement de l'aide à domicile, comme :

- > Les caisses de retraite,
- > Le Conseil départemental dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'autonomie (A.P.A.), de la Prestation Compensatrice du Handicap ainsi que de l'Aide Sociale aux adultes âgés ou handicapés,
- > Les mutuelles,
- > La Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Comment est organisé le service d'aide à domicile ?

La responsable du service assure l'accueil du public et effectue le suivi administratif des dossiers. Elle gère également l'équipe de huit intervenantes gérées par une responsable de service. Ces professionnelles passionnées par leur métier suivent une formation continue tout au long de leur carrière.

Quelles sont les missions de l'aide à domicile ?

La finalité du service est de contribuer au soutien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, par le biais de plusieurs missions, qui sont :

- > Aider la personne âgée et/ou handicapée à conserver ou développer son autonomie, dans le respect de ses habitudes de vie et conformément à un plan d'aide personnalisé validé avec la personne et la famille.
- > Accompagner et aider la personne dans :
 - Les activités ordinaires de la vie quotidienne (tâches ménagères),
 - Les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, alimentation, courses),
 - Les activités de la vie sociale et relationnelle (sorties, activités occupationnelles, ouverture vers le monde extérieur, lecture).
- > De participer au diagnostic de la situation et à l'adaptation de l'intervention avec la responsable du service.
- > Communiquer et assurer la liaison avec les autres intervenants, c'est-à-dire faire preuve en permanence de vigilance et signaler au référent et aux personnels soignants, tout état inhabituel ou tout manque d'évolution de la personne aidée et de son cadre de vie.



> Le Portage de Repas de Cambo-Les-Bains

Le service a été créé le 29 avril 1992. En 2015, 36 repas par jours sont distribués chaque jour de la semaine. L'agent chargé de cette fonction permet ainsi d'assurer un suivi de ces bénéficiaires souvent isolés.

Ce service est ouvert à toutes les personnes qui, pour des raisons liées à l'âge ou à l'état de santé, sont dans l'incapacité momentanée ou définitive de préparer leur repas.



Depuis le 1er janvier 2012, le centre communal d'action sociale a choisi l'entreprise Suhari de Saint-Pée-Sur-Nivelle pour la préparation des repas portés à domicile. Les fournisseurs locaux sont privilégiés et un produit biologique est intégré dans les menus chaque jour.

Le prestataire propose tous les jours deux menus distincts composés d'un potage, d'une entrée, d'un plat varié (viande, volaille, poisson), accompagné de légumes de saison, d'un fromage et d'un dessert.

Des menus spécifiques adaptés aux régimes (diabétiques, sans sels, mixés, hachés...) peuvent être établis sur simple demande. Les repas répondent aux normes d'hygiène en vigueur et sont confectionnés le jour de la livraison par un traiteur et une diététicienne afin de garantir une alimentation équilibrée.



Les repas, conditionnés dans des barquettes hermétiques et livrés quotidiennement, peuvent être pris 7 jours sur 7 (la livraison est le samedi pour le dimanche), entre 8h30 et 12h30, au prix unitaire de 7.85€ (facturation mensuelle). Le nombre de repas pris par semaine, entre 1 et 7, peut être modifié jusqu'à 24h avant la distribution sur simple appel téléphonique avant 12h.

Des entreprises locales financent un véhicule électrique pour la distribution des repas.

Plus de renseignements au C.C.A.S. au 05.59.93.50.76

Les associations d'aide à domicile pouvant intervenir sur la commune de Cambo

AAD Association d'Aide à Domicile

22 Rue Chiquito
64250 Cambo-les-Bains
Tél : 05.59.93.41.59

ADMR Mondarrain

Mairie
64250 Espelette
Tél : 05.59.93.91.44
Fax : 05.59.93.89.71

Association d'Aide à Domicile

54 rue Francis Jammes
64240 Hasparren
Tél : 05.59.29.45.80
Fax : 05.59.70.16.82



> Le PACT Habitat et Développement

Il agit depuis son origine en développant un service complet d'adaptation des logements à la prévention des risques pour les personnes âgées et celles à mobilité réduite en liaison avec l'Etat, le conseil départemental, les partenaires sociaux et les organismes financeurs (caisses de retraite).

L'atelier recherche logement (ARL) à Cambo-Les-Bains

Outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes Défavorisées : offre les outils aux personnes (orientées par l'Instance d'Orientatation et de Suivi en quête de logement) s'inscrivant dans une démarche active de recherche de logement.

1er et 3ème jeudi après-midi du mois (1er étage - bureau n°2) au C.M.S. de Cambo-Les-Bains

Plus de renseignements sur : <https://www.soliha.fr/>

PACT HD Pays Basque - 9 rue Jacques Laffite – 64100 Bayonne Tel : 05.59.46.31.31

> L'Agence Nationale de l'Habitat

L'ANAH accorde sous conditions de ressources et de types de travaux des subventions pour la réhabilitation et l'amélioration des résidences principales.

Plus de renseignement sur : <http://www.anah.fr/>

> Les Agences Départementales d'Information sur le Logement

Les ADIL assurent localement un conseil complet et gratuit aux particuliers concernant les problèmes de logement qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux.

Plus de renseignements sur : <http://www.adil64.org/>

> Handicat

Handicat est une base de données neutre et exhaustive sur les aides techniques à destination des personnes souffrant de handicap, leurs proches et les professionnels de la santé.

Plus de renseignements : <http://www.handicat.com/>



> Les cartes destinées aux personnes handicapées

Les personnes handicapées, ou parfois leurs proches, peuvent, en fonction de leur situation, obtenir gratuitement un certain nombre de cartes destinées à leur faciliter la vie quotidienne.

La carte d'invalidité

Les personnes reconnues atteintes d'une incapacité permanente d'au moins 80% ou classées en invalidité (3^{ème} catégorie) ont droit à une carte d'invalidité. Elle permet notamment d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public, tant pour son titulaire que pour la personne qui l'accompagne dans ses déplacements. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente. Cette disposition doit être rappelée par un affichage clair et visible dans les lieux dans lesquels ce droit s'exerce.

La demande de cette carte est adressée à la M.D.P.H. au moyen d'un formulaire réglementaire et accompagnée d'un certain nombre de documents (certificat médical de moins de 3 mois, photocopie d'un justificatif d'identité, de domicile, attestation de jugement en protection juridique...). La carte est attribuée par la C.D.A.P.H.

La carte de priorité

Toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible reçoit une carte portant la mention « priorité pour personne handicapée ». **La procédure d'attribution est la même que pour celle de la carte d'invalidité.** La pénibilité à la station debout est appréciée par un médecin de l'équipe pluridisciplinaire en fonction des effets de son handicap sur la vie sociale du demandeur, en tenant compte, le cas échéant, des aides techniques auxquelles il a recours. Elle permet d'obtenir les mêmes priorités que la carte d'invalidité.

La carte de stationnement

Toute personne, y compris les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ainsi que du code de la sécurité sociale, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante ou durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements, peut recevoir une carte de stationnement. **La demande pour l'attribution de cette carte est adressée soit à la M.D.P.H. au moyen d'un formulaire réglementaire soit, pour les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de la guerre, au service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (O.N.A.C.). Cette carte est délivrée par le préfet conformément à l'avis du médecin chargé de l'instruction de la demande, dans un délai de deux mois suivant la demande.**



> Les nouvelles technologies

Ce sont des outils techniques capables d'apporter une aide aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, à leurs aidants familiaux et aux professionnels de l'aide à domicile. Ils complètent l'intervention des aidants et peuvent être mobilisés pour faciliter leur intervention.

Il existe des technologies pour se divertir, rester connecté, communiquer, alerter et être alerté, se déplacer, être mobile, localiser, faire de l'exercice, sécuriser son environnement, voir et mieux voir, entendre et mieux entendre, suivre sa santé, travailler sa mémoire, prévenir et détecter les chutes, gérer les services à domicile, aider les aidants, adapter son domicile, accompagner la maladie d'Alzheimer, l'hygiène et les technologies pour maisons de retraite.

Quelques dispositifs existants :

> BlueGard de Bluelinea, BluegardService de Géolocalisation

Le bracelet BlueGard® est un véritable « ange gardien ». Il permet de protéger les personnes vulnérables tout en apportant du répit aux aidants. BlueGard® peut être utilisé aussi bien à domicile qu'en EHPAD.



> A l'extérieur du domicile

Le porteur du bracelet BlueGard® peut se déplacer dans une « zone de vie élargie » définie autour de son domicile. La distance autour du domicile peut varier de 500 mètres à plusieurs kilomètres selon le choix des aidants et le niveau d'autonomie du porteur, le mode GPS et GPRS est alors activé. L'autonomie du bracelet est alors de 12 heures et sa localisation est transmise toutes les 4 minutes au serveur de Géolocalisation. Aucune alerte n'est activée tant que le porteur du bracelet reste dans ce périmètre, dans le cas contraire le bracelet transmet sa position et une alerte est lancée dès que la sortie de la zone a été constatée (le bracelet transmettra alors sa position toutes les minutes). A ce jour, le temps moyen de levée d'une alerte est d'une heure.

> Sur le lieu de vie du porteur du bracelet

Une base BlueGard® est installée, il suffit de brancher cette base à une simple prise électrique pour l'activer. Cette base permet notamment de recharger le bracelet tous les soirs, opération généralement réalisée par les aidants familiaux ou professionnels en toute simplicité par un astucieux système de chargeur sans fil grâce auquel cette opération est réalisée sans devoir retirer le bracelet du poignet de l'utilisateur. La connexion entre le bracelet et la base BlueGard® est réalisée en radio RF.

Plus de renseignements : <http://www.bluegard.fr/>



> La tablette tactile pour les débutants !

La solution TOOTI Family est une solution ouverte clés en main permettant aux débutants de d'accéder simplement aux bénéfices d'Internet :



- > Une tablette tactile intégrant de manière simple les usages essentiels de l'Internet : communiquer avec les proches, profiter d'Internet pour s'informer et se divertir.
- > Un portail famille permettant aux proches de communiquer au-delà du simple email et à un tiers de confiance autorisé de gérer les données de la tablette à distance.
- > Un ensemble de services de mises à jour automatique du logiciel, d'assistance téléphonique et de sauvegarde automatique des données.

La tablette peut même intégrer un accès à Internet par le réseau mobile (3G) pour les utilisateurs ne possédant pas de box à la maison ou pour les nomades

Plus de renseignements : <http://www.tootifamily.com/>

> Allopticien : un service de prise de rendez-vous pensé pour les aidants

Vous recherchez un opticien pour venir équiper les patients dont vous êtes en charge ?

Découvrez Allopticien, un service :

- > innovant, au service des EHPAD, des organismes d'aide à la personne et des aidants familiaux.
- > simple, qui facilite l'intervention d'un professionnel de l'optique.
- > efficace, grâce aux 2100 magasins du 1er réseau national d'opticiens indépendants, répartis sur toute la France.

Comment est gérée votre demande de rendez-vous Allopticien :

1. Vous appelez le numéro 0810 90 24 33 ou vous remplissez le formulaire de demande d'intervention sur le site Allopticien.fr.
2. Votre demande est instantanément envoyée aux opticiens partenaires dans votre secteur géographique.
3. Vous êtes averti, par email, de l'acceptation de votre demande par un opticien.
4. Ce dernier vous recontacte pour finaliser le rendez-vous.
5. À la date convenue, l'opticien se déplace pour équiper le patient.

Important. Une ordonnance de moins de 3 ans est nécessaire pour délivrer un équipement optique. En l'absence d'une ordonnance valide, notre opticien vous accompagnera pour en obtenir une le cas échéant, auprès d'un professionnel de santé compétent.

Plus de renseignements <http://www.allopticien.fr/>



> Arkéa Assistance : la présence en toutes circonstances

« Arkéa Assistance accompagne les personnes âgées isolées pour leur permettre d'avancer dans la vie l'esprit tranquille. Notre service de téléassistance facilite le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Notre démarche se veut préventive, afin de limiter les risques liés aux chutes ou aux malaises. Grâce aux possibles appels de courtoisie, Arkéa Assistance s'engage à vaincre l'isolement des personnes âgées.

> Proximité, innovation et transparence

Notre matériel se compose d'un bouton d'alerte exclusif, sur lequel il suffit simplement d'appuyer en cas de problème. L'abonnement permet de déclencher une alerte, interceptée par notre centre d'appel de jour comme de nuit. Le boîtier, relié à la ligne téléphonique, permet de dialoguer avec votre interlocuteur. En fonction de cet échange, ou en l'absence de dialogue si la chute s'est produite dans la cave ou le jardin, les proches (famille, voisins...), ou si besoin, les secours d'urgence sont alertés. Nous avons souhaité apporter une solution de téléassistance qui conjugue proximité (installation à domicile), innovation (matériel design) et transparence (sans durée d'engagement autre que le mois en cours).

> Nos avantages

Arkéa Assistance possède l'agrément simple des Services à la Personne (qui permet une réduction d'impôts) et adhère à la Charte Nationale Qualité des services à la personne.

Nous proposons une offre complète de téléassistance « tout en un » :



- > Un fonctionnement simple : vous appuyez, nous vous écoutons et vous êtes aidé!
- > Une installation à domicile partout en France
- > Un bouton d'alerte discret exclusif en France matériel 1
- > Une efficacité partout, 100 mètres autour de la centrale, même dans la salle de bains (il est totalement étanche à l'eau)

- > Un service efficace hors du domicile, avec une application gratuite sur Smartphone (Android et iPhone)
- > Une présence renforcée avec les « Appels de courtoisie » en option gratuite sur simple demande assurés par notre partenaire associatif « Au bout du fil ».
- > Une tarification claire et sans engagement : aucun frais de dossier, aucun frais de résiliation et aucun engagement de durée

Plus de renseignements :

https://www.arkeaassistance.fr/arkeaassistance/teleassistance/web/j_6/accueil



> La solution V.A.C by C2S : Visualisation et Alerte de Chute

Le système V.A.C un capteur optique associé à un algorithme qui analyse le comportement d'une personne ou même d'un couple dans la pièce où il est installé. Ce qui permet de détecter une chute éventuelle et même une absence prolongée anormale.

Par exemple, si la personne est dans la salle de bains et qu'elle ne sort pas au bout de 15 minutes, une alerte peut être directement envoyée à une tierce personne désignée, afin de lui indiquer cette inactivité.



Grâce au micro intégré dans le capteur optique, ce tiers a la possibilité d'effectuer instantanément une levée de doute en parlant avec la personne âgée. De plus une technologie NFC intégrée permet une traçabilité de l'acquittement et de l'acte de présence de l'Aide-soignant.

Plus de renseignements : <http://www.videoanalysechute.com/index.php>